VILLE DE Punaauia

POLYNESIE FRANCAISE
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
COMMUNE DE PUNAAUIA

N° 53/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation ***18 mars 2023***
Date d'affichage
Date de séance ***24 mars 2023***

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-quatre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	25
Procurations	06
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Approuvant le projet d'étude de faisabilité relative à la sécurisation de la piste située sous le versant de la parcelle CL11 dans la vallée de la PUNARU'U et son plan de financement.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte

A été déposé à la Subdivision Administrative
le 31 MARS 2023

et a été publié, affiché ou notifié
le 03 AVR. 2023

Le Maire,

MAIRIE DE PUNAAUIA TAHITI Polynésie Française

LISSANT

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
Simplicio LISSANT	X			Pour
Catherine dite Cathy PUCHON	X			Pour
Nicolas BERTHOLON	X			Pour
Tania MANEA – LYAU	X			Pour
Marc TATARATA	X			Pour
Marie-Rose TEURU	X			Pour
Georges DOOM	X			Pour
Ismaël HAPAITAHAA		X	Hinano TEISSIER	Pour
Hinano TEISSIER	X			Pour
Jean-Pierre CHING	X			Pour
Rauhere BOURBE PATER		X	Aldo TIRAO	Pour
Adolphe dit Aldo TIRAO	X			Pour
André TEAHU	X			Pour
Franck LEVAUDI	X			Pour
Monette HARUA	X			Pour
Ramona PIRITUA MATA	X			Pour
Eugénie FORTEZ	X			Pour
Gassman PEU		X	Teva BERNARDINO	Pour
Chantal TEIKIAVAITOUA	X			Pour
Yann LEU	X			Pour
Christian VERNAUDON		X	Marc TATARATA	Pour
Terava PATII	X			Pour
Karyn VII	X			Pour
Imelda TEATIU		X	Terava PATII	Pour
Mata GANAHOA	X			Pour
Muriel DAUPHIN		X	Karyn VII	Pour
Teva BERNADINO	X			Pour
Irwin FAATAU	X			Pour
Tuterai TUMAHAI	X			Pour
Marguerite JURD	X			Pour
Willma TEHIHIRA-CIBARD	X			Pour
Tatiana DUBOIS		X		
Laila TINORUA		X		
Antoine RUA		X		
Dylma ARO		X		

Formant la majorité des membres en exercice.

HÔTEL DE VILLE
BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française
Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

— **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;

— **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;

— **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

— **VU** le Code général des collectivités territoriales dans sa version applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

— **VU** la délibération n° 08/2023 du 25 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2023 ;

— **VU** l'avis favorable de la commission des adjoints et de la commission aménagement et développement urbain réunies en date du 08 mars et 10 mars 2023 ;

— **VU** l'avis favorable de la commission des ressources réunie en date du 13 mars 2023 ;

— Après avoir délibéré, le conseil municipal ;

— En sa séance du 24 mars 2023 ;

ADOPTE

Article 1 – Sont approuvés le projet « *d'étude de faisabilité relative à la sécurisation de la piste située sous le versant de la parcelle CL11 dans la vallée de la PUNARU'U* » et son plan de financement établi comme suit :

ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A LA SECURISATION DE LA PISTE SITUEE SOUS LE VERSANT DE LA PARCELLE CL11 DANS LA VALLEE DE LA PUNARU'U ET SON PLAN DE FINANCEMENT		
BAILLEURS DE FOND	MONTANT EN F CFP TTC	%
FIP	16 000 000	80 %
Commune	4 000 000	20 %
TOTAL	**20 000 000**	**100 %**

Article 2 – Le Maire est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution des opérations. Il est, en outre, autorisé à rechercher toutes possibilités de cofinancements qui permettraient de faire baisser la participation communale et à signer les conventions qui en découleraient.

Article 3 – Les dépenses afférentes à ces travaux sont imputables au budget communal, à l'article 2031 « frais d'étude » de la section d'investissement de l'exercice 2023.

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 mars 2023,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre CHING

Le Maire,

MAIRIE DE PUNAAUIA • TAHITI Polynésie Française •

Simplicio LISSANT

HÔTEL DE VILLE
BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française
Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

POLYNESIE FRANCAISE
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
COMMUNE DE PUNAAUIA

N° 53/2023

RECU AU HAUT COMMISSARIAT
Le 31 mars 2023
VIA DOTELEC - Dematis
987-200012753-20230324-D2023000530-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation *18 mars 2023*
Date d'affichage
Date de séance *24 mars 2023*

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-quatre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	25
Procurations	06
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

OBJET :
Approuvant le projet d'étude de faisabilité relative à la sécurisation de la piste située sous le versant de la parcelle CL11 dans la vallée de la PUNARU'U et son plan de financement.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte

A été déposé à la Subdivision Administrative
le.....

et a été publié, affiché ou notifié
le .....
Le Maire,

S. LISSANT

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
Simplicio LISSANT	X			Pour
Catherine dite Cathy PUCHON	X			Pour
Nicolas BERTHOLON	X			Pour
Tania MANEA – LYAU	X			Pour
Marc TATARATA	X			Pour
Marie-Rose TEURU	X			Pour
Georges DOOM	X			Pour
Ismaël HAPAITAHAA		X	Hinano TEISSIER	Pour
Hinano TEISSIER	X			Pour
Jean-Pierre CHING	X			Pour
Rauhere BOURBE PATER		X	Aldo TIRAO	Pour
Adolphe dit Aldo TIRAO	X			Pour
André TEAHU	X			Pour
Franck LEVAUDI	X			Pour
Monette HARUA	X			Pour
Ramona PIRITUA MATA	X			Pour
Eugénie FORTEZ	X			Pour
Gassman PEU		X	Teva BERNARDINO	Pour
Chantal TEIKIAVAITOUA	X			Pour
Yann LEU	X			Pour
Christian VERNAUDON		X	Marc TATARATA	Pour
Terava PATII	X			Pour
Karyn VII	X			Pour
Imelda TEATIU		X	Terava PATII	Pour
Mata GANAHOA	X			Pour
Muriel DAUPHIN		X	Karyn VII	Pour
Teva BERNADINO	X			Pour
Irwin FAATAU	X			Pour
Tuterai TUMAHAI	X			Pour
Marguerite JURD	X			Pour
Willma TEHIHIRA-CIBARD	X			Pour
Tatiana DUBOIS		X		
Laila TINORUA		X		
Antoine RUA		X		
Dylma ARO		X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** le Code général des collectivités territoriales dans sa version applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- **VU** la délibération n° 08/2023 du 25 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2023 ;
- **VU** l'avis favorable de la commission des adjoints et de la commission aménagement et développement urbain réunies en date du 08 mars et 10 mars 2023 ;
- **VU** l'avis favorable de la commission des ressources réunie en date du 13 mars 2023 ;
- Après avoir délibéré, le conseil municipal ;
- En sa séance du 24 mars 2023 ;

ADOPTE

Article 1 – Sont approuvés le projet « *d'étude de faisabilité relative à la sécurisation de la piste située sous le versant de la parcelle CL11 dans la vallée de la PUNARU'U* » et son plan de financement établi comme suit :

ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A LA SECURISATION DE LA PISTE SITUEE SOUS LE VERSANT DE LA PARCELLE CL11 DANS LA VALLEE DE LA PUNARU'U ET SON PLAN DE FINANCEMENT		
BAILLEURS DE FOND	MONTANT EN F CFP TTC	%
FIP	16 000 000	80 %
Commune	4 000 000	20 %
TOTAL	**20 000 000**	**100 %**

Article 2 – Le Maire est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution des opérations. Il est, en outre, autorisé à rechercher toutes possibilités de cofinancements qui permettraient de faire baisser la participation communale et à signer les conventions qui en découleraient.

Article 3 – Les dépenses afférentes à ces travaux sont imputables au budget communal, à l'article 2031 « frais d'étude » de la section d'investissement de l'exercice 2023.

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 mars 2023,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance, Le Maire,

Jean-Pierre CHING **Simplicio LISSANT**

H TEL : VI
- 9871 Puna a - e française
. . (689) 40. 6.56 6 — Fax : 45.0 6 — C rriel : airi ia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf